

AVIS PUBLIC

PROMULGATION ET ENTRÉE EN VIGUEUR

RÈGLEMENT RGCA05-10-0008-3

RÈGLEMENT 1530-12

AVIS est donné que lors de la séance ordinaire tenue le 27 juin 2017, le conseil d'arrondissement a adopté les règlements suivants :

RGCA05-10-0008-3 soit le Règlement modifiant le Règlement sur les parcs, bassins d'eau et édifices publics afin d'introduire plusieurs dispositions concernant l'espace public.

RM1530-12 soit le Règlement modifiant le Règlement sur l'immobilisation et le stationnement afin de régir le stationnement sur les terrains privés.

Ces règlements entrent en vigueur immédiatement et sont déposés au bureau de la secrétaire d'arrondissement où ils peuvent être consultés.

DONNÉ À MONTRÉAL,
Arrondissement de Montréal-Nord, ce 4 juillet 2017.

La secrétaire d'arrondissement,
Marie Marthe Papineau, avocate